



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/52/40 6 mars 1998 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session CINQUIÈME COMMISSION Point 114 de l'ordre du jour

> EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

<u>Échange de lettres concernant la situation de la documentation</u>
de la Cinquième Commission

A. <u>Lettre datée du 26 février 1998, adressée au Président</u>
<u>de la Cinquième Commission par le Président par intérim</u>
<u>du Groupe des 77 et de la Chine</u>

Je tiens tout d'abord à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de la façon exemplaire dont vous avez conduit les travaux de la Cinquième Commission à la dernière session ordinaire, contribuant ainsi à leur succès. Alors que la Cinquième Commission approche de la première reprise de la session, qui doit se tenir du 9 au 27 mars 1998, je vous adresse tous mes voeux de succès pour les préparatifs de cette session. Je tiens également, à ce propos, à appeler votre attention sur certains points qui préoccupent les États membres du Groupe des 77 et de la Chine, notamment en ce qui concerne les retards apportés à la publication et à la présentation des rapports par le Secrétariat.

Bien que plusieurs résolutions spécifiques de l'Assemblée générale fassent obligation au Secrétariat de publier les documents six semaines avant la date prévue pour leur examen, les retards de publication sont devenus un problème chronique. Il y a en fait des cas où les documents n'ont pas été disponibles avant le début des réunions. Pour ne retenir que quelques exemples récents, citons d'abord le retard des rapports sur le personnel fourni à titre gracieux, dont l'Assemblée générale avait demandé, dans sa résolution 51/243 du 15 septembre 1997, qu'ils soient présentés durant la partie principale de sa cinquante-deuxième session ordinaire. De même, le rapport sur la modernisation des installations techniques et du système de sonorisation des salles de conférence, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, n'a pas été publié à temps pour être examiné durant la première partie de la reprise de la cinquante-deuxième session. Ces retards risquent d'avoir pour résultat de gêner la Cinquième Commission dans ses travaux et de l'empêcher de se prononcer sur ces importantes questions.

Je vous serais donc très reconnaissant de faire part de ces préoccupations des États membres du Groupe des 77 et de la Chine au Secrétaire général, et de concourir à la mise en place de mesures efficaces permettant de faire respecter strictement la règle des six semaines. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Organisation des Nations Unies. J'espère que sous votre directe dynamique, la reprise de la session permettra à la Cinquième Commission d'atteindre ses objectifs.

Pour le Président du Groupe des 77,

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Arizal EFFENDI

B. <u>Lettre datée du 5 mars 1998, adressée au Secrétaire</u> général par le Président de la Cinquième Commission

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une lettre datée du 26 février 1998, où le Président par intérim du Groupe des 77 et de la Chine me fait part des préoccupations que cause aux États membres du Groupe des 77 et à la Chine la situation de la documentation de la Cinquième Commission.

Lorsqu'il a examiné l'organisation de ses travaux, le Bureau de la Cinquième Commission, à sa réunion du 17 février, a évoqué en particulier la question de la documentation relative au personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités demandée pour la partie principale de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, et qui n'a pas encore été publiée. Cela étant, j'ai demandé au service du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui est chargé d'établir ces documents de ne rien négliger pour faire en sorte que la Cinquième Commission puisse les examiner durant la première semaine de la reprise de sa session qui doit s'ouvrir bientôt (9 au 27 mars 1998).

Compte tenu de la demande formulée par les États membres du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'apporter votre concours à cet égard.

J'adresse également copie de la présente lettre au Président de l'Assemblée générale.

Le Président de la Cinquième Commission

(Signé) Anwarul Karim CHOWDHURY
